

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 3 mars 2023 fixant les taux de promotion dans les corps de catégorie A du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique pour les années 2023 et 2024

NOR : ECOP2306356A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État ;

Vu l'avis conforme du ministre chargé de la transformation et de la fonction publiques et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre des années 2023 et 2024 dans les corps de catégorie A relevant du ministère de l'économie, des finances et de la relance en application du dernier alinéa du décret du 1^{er} septembre 2005 susvisé figurent en annexe au présent arrêté.

Art. 2. – Les taux figurant en annexe au présent arrêté sont également applicables aux corps homologues de fonctionnaires de l'État pour l'administration de la Polynésie française.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 mars 2023.

Pour le ministre et par délégation :
La secrétaire générale,
A. BLONDY-TOURET

ANNEXE

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLES	
	2023	2024
ADMINISTRATION CENTRALE ET CORPS OU SERVICES RATTACHÉS		
Corps des ingénieurs économistes de la construction (Décret n° 98-898 du 8 octobre 1998)		
Ingénieur économiste de la construction principal	13%	13%
Corps des traducteurs du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (Décret n° 98-186 du 19 mars 1998)		
Traducteur principal	20%	20%
Corps des ingénieurs de l'industrie et des mines (Décret n° 88-507 du 29 avril 1988)		
Ingénieur divisionnaire	11%	11%
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		
Corps des administrateurs des finances publiques (Décret n° 2009-208 du 20 février 2009)		

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLES	
	2023	2024
Administrateur général des finances publiques de 1 ^{re} classe.....	7%	7%
Administrateur général des finances publiques de classe normale.....	7%	7%
Corps des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques (Décret n° 2010-986 du 26 août 2010)		
Administrateur des finances publiques adjoint.....	3%	3%
Inspecteur principal des finances publiques.....	1,5%	1,5%
Inspecteur divisionnaire hors classe.....	21,5%	21,5%
Inspecteur divisionnaire de classe normale.....	11%	11%
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES		
Corps des inspecteurs généraux de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Décret n° 2005-816 du 18 juillet 2005)		
Inspecteur général de classe exceptionnelle.....	20%	20%
Corps des administrateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Décret n° 67-328 du 31 mars 1967)		
Administrateur hors classe.....	24%	24%
Corps des attachés statisticiens de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Décret n° 2016-1195 du 2 septembre 2016)		
Attaché statisticien principal.....	11%	11%
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONSOMMATION, DE LA CONCURRENCE ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES		
Corps des agents de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (Décret n° 2007-119 du 30 janvier 2007)		
Directeur départemental de 1 ^{re} classe.....	25%	25%
Directeur départemental de 2 ^e classe.....	25%	25%
Inspecteur principal.....	5%	5%
SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES		
Corps des personnels scientifiques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (Décret n° 2000-1011 du 17 octobre 2000)		
Directeur de laboratoire de classe exceptionnelle.....	20%	20%
Directeur de laboratoire de classe supérieure.....	7%	7%
Directeur de laboratoire de classe normale.....	7%	7%
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES		
Corps des ingénieurs des mines (Décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009)		
Ingénieur général.....	15%	15%
Ingénieur en chef.....	36%	36%
Corps des professeurs de l'Institut Mines-Télécom (Décret n° 2007-468 du 28 mars 2007)		
Professeur au deuxième échelon de classe exceptionnelle.....	15%	15%
Professeur de classe exceptionnelle.....	12%	12%
Professeur de 1 ^{re} classe.....	15%	15%

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLES	
	2023	2024
Corps des maîtres-assistants de l'Institut Mines-Télécom (Décret n° 2007-468 du 28 mars 2007) Maîtres-assistants hors classe	20%	20%
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR		
Corps des attachés économiques (Décret n° 97-511 du 21 mai 1997) Attaché économique principal	13%	13%